



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ,

- Vu le code de l'Éducation et en particulier l'article L954-3 ;
- Vu la délibération du conseil d'administration du 10/10/2016 relative à la procédure de recrutement des enseignants de type second degré
- Vu la délibération du conseil académique restreint du 14/03/2024 fixant les modalités de gestion des opérations de recrutement des enseignants contractuels de type second degré et de création des commissions de recrutement ;

ARRETE :

Article 1 : Une commission de recrutement, chargée d'examiner et de classer les candidatures déclarées recevables et présentées sur l'emploi d'enseignant contractuel de type second degré, en Anglais, de la composante Arts, Lettres, Langues est mise en place dans le cadre de la campagne contractuels 2024 :

Article 2 : Sont nommés membres de ladite commission :

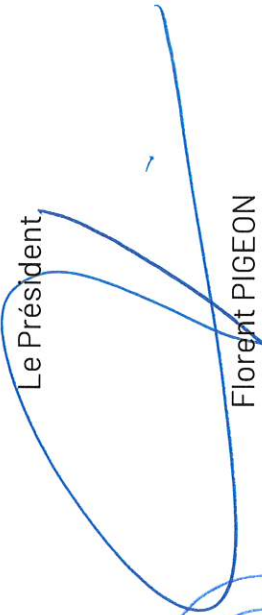
Civilité	Nom d'usage	Prénom	Corps	Discipline et spécialité
Mr	GLAIN	Olivier	PR 2C	CNU 11 ALL ECLLA
Mr	TRACY	Leland	MCF CN	CNU 11 ALL ECLLA
Mme	MARIN-LAMELLET	Anne-Lise	MCF CN	CNU 11 ALL ECLLA
Mme	SANTER	Anne-Pauline	PRAG CN	Spécialité Anglais 04:22 ALL

Mr	HACHE	Frédéric	PRCE HC	Spécialité Anglais 0422 FST
Mme	KAPPES-LE MOING	Morgane	MCF HC	CNU 14 ALL IHRIM
Mme	AUBRUN	Flavie	PRAG CN	Spécialité Anglais 0422 TSE
Mr	CLERC	Léo	PRAG CN	Spécialité Anglais 0422 ALL
Mme	LOFFREDA	Carole	PRCE CE	Spécialité Anglais 0422 DROIT

Article 3 : Monsieur le directeur général des services de l'université est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Etienne, le 22/03/2024

Le Président



Florent PIGEON

